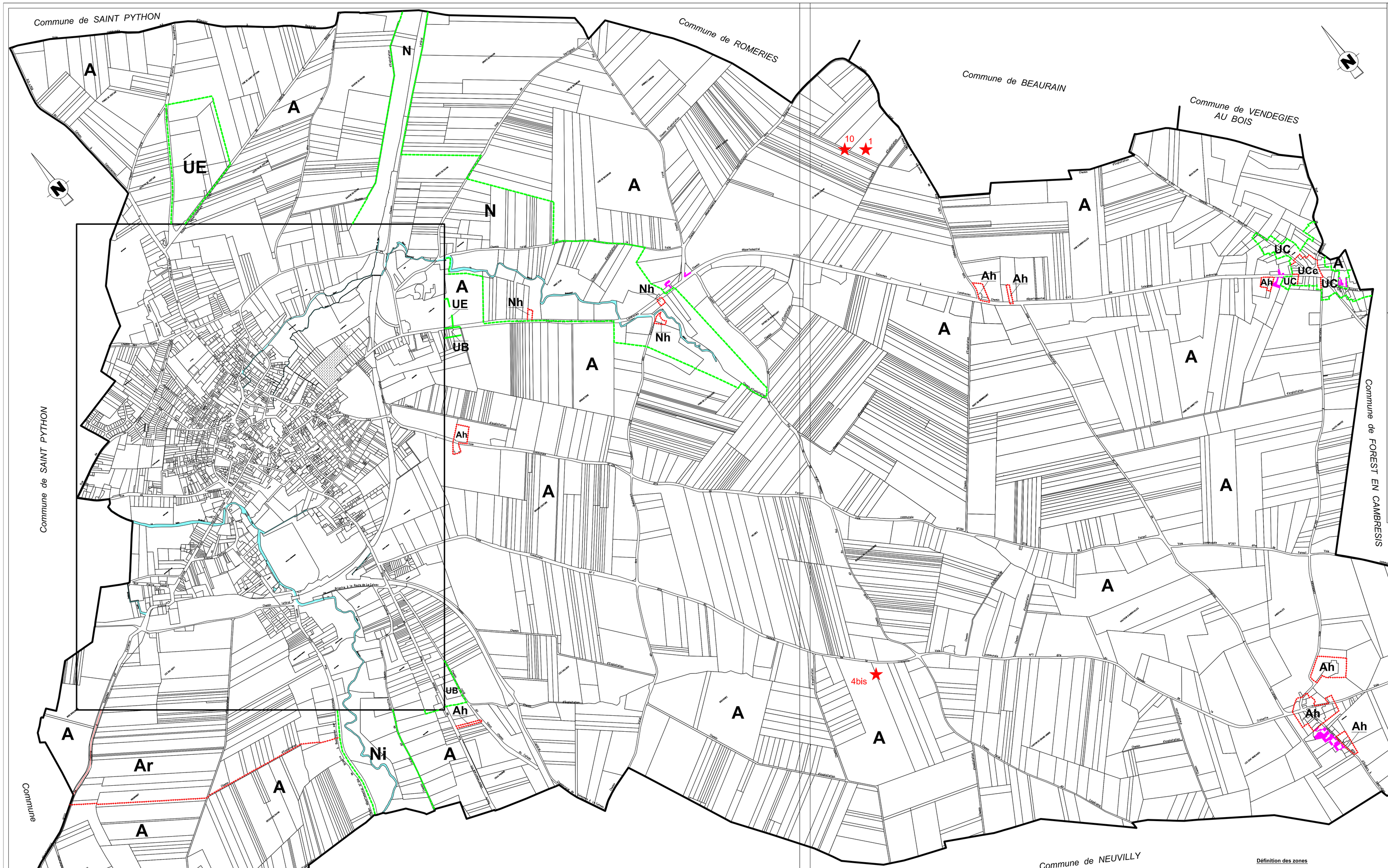

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.
La commune est concernée par le risque d'inondation. Celui-ci est identifié au plan de zonage et assorti de prescriptions réglementaires.
La commune est concernée par le risque d'effondrement de carrières souterraines. Celui-ci est identifié au plan de zonage et assorti de prescriptions réglementaires.
La commune est soumise à un risque de sismicité de niveau 3 (aléa modéré). Des techniques de construction adéquates doivent être mises en oeuvre pour les constructions nouvelles selon leur catégorie d'importance.
La commune est concernée par le risque de transport de marchandises dangereuses.
La commune est concernée par le risque lié à la présence d'engins de guerre dans le sol et le sous-sol.
La commune est concernée par le phénomène de remontée de nappe. Des prescriptions sont édictées dans les dispositions générales du PLU pour les secteurs de sensibilité forte à très forte.

Dans l'attente de l'approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Vallée de la Selle, les mesures de l'article R111-2 du code de l'urbanisme s'appliquent aux zones inondables identifiées. Une cartographie et une fiche technique relative à l'application de ces mesures est annexée au règlement du PLU et opposable dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

PGN © Département du Nord, "Origine cadastre,© Droits de l'Etat Réservés".

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays Solesmois

Commune de SOLESMES

(N° Insee: 59571)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document n°4

PLAN DE ZONAGE

APPROBATION
Vu pour être annexé à la DCC du .....

C&P CITES et PAYSAGES
279 avenue de la République
59 000 LILLE
Tel.03 66 72 96 27 - E-mail: cites.paysages@wanadoo.fr

Echelle 1/5000

PGN © Département du Nord, "Origine cadastre,© Droits de l'Etat Réservés". décembre 2012

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de secteur
- NC — Limite de zone
- Espace boisé classé à protéger
- 1 — Emplacement réservé avec N° de référence
- Elément protégé au titre de l'Art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Changement de destination autorisé sur les bâtiments agricoles
- P — Site pollué

Tableau des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie
1	Création de voirie	commune	1307 m²
2	Création de voirie	commune	425 m²
3	Extension du cimetière communal	commune	6430 m²
4	Création de voirie	commune	101 m²

Tableau des zones d'effondrement de cavités souterraines

ADRESSE	CADASTRE	PARCELLE	DESIGNATION	TYPE	ETAT	COORDONNEES LAMBERT	X	Y
Lieudit "Les Hameaux de la Croisette, lieudit "Douvrelle"	AC et AD 121	4	Effondrement de cave en craie	Carrière souterraine	-	X 693 575 Y 275 400	693 575,00	2 574 581,64
Chemin la Résipiscence	AN 34	1	Effondrement de cave en craie	Carrière souterraine	-	X 693 600 Y 275 300	693 600,00	2 574 601,63
Rue Gustaf Pilon	BE 115H	4	-	Escalier	Comblé	X 693 170 Y 275 400	693 270,00	2 574 618,00
Chemin du Hameau de la Croisette, lieudit "Douvrelle"	AK 1 et AZ 1	1 Ds	Effaissement qui correspondant aux effondrements du rumex précédente	Kilométrique	-	X 229 752 Y 275 239	693 574,57	2 574 581,64
13 rue de l'Hôtelet	BI	1	Soupirail situé dans la brasserie à Rosiers	Soupirail construit de 2 ardoises	-	X 693 557 Y 275 044	693 148,88	2 574 443,09
Lieudit "Les Grands Champs", ferme du Petit Sotteville	AC 1	1	Effondrement de cave en craie, 2 puits, 1 puits, 1 puits, 1